

# **INTERCOMMUNALE DU RESEAU SOCIAL D'INSERTION ET D'ACCUEIL SC**

Place de Pâturages, 41  
COLFONTAINE (Pâturages)

Numéro d'entreprise : BE 0201.107.922



## **RAPPORT DE GESTION**

Rapport de Gestion sur l'exercice qui s'étend du 1/1/2020 au 31/12/2020.

1. PREAMBULE
2. SUCCURSALES
3. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS
  - A. COMMENTAIRES SUR LES ELEMENTS D'ACTIF
  - B. COMMENTAIRES SUR LES ELEMENTS DU PASSIF
  - C. COMMENTAIRES SUR LES RESULTATS
4. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT
5. BILAN SOCIAL
6. EVENEMENTS POST-CLOTURE
7. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR DES CONSEQUENCES SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE
8. RISQUES ET INCERTITUDES
9. INSTRUMENTS FINANCIERS
10. CONFLITS D'INTERETS
11. APPLICATION DES REGLES DE CONTINUITE

## **I. PREAMBULE**

L'Intercommunale s'est vue confier par les communes associées deux missions sociales, à savoir l'accueil des jeunes enfants (IRSIA) et l'intégration par le travail de personnes en situation de handicap (ALTERIA). L'Entreprise de Travail Adapté exerçant son activité sous le statut d'ASBL, il s'agit d'une structure juridique différente de celle de l'IRSIA (SC).

Les comptes des deux institutions ne sont dès lors pas consolidés. Et le bilan de la SCRL IRSIA tel que présenté dans le présent rapport de gestion n'intègre donc pas l'analyse du bilan de l'ASBL ALTERIA, qui fait l'objet d'un rapport de gestion séparé.

La mission de l'IRSIA aujourd'hui est donc exclusivement dédiée à l'accueil de la Petite Enfance au travers un réseau de crèches et d'accueillantes d'enfants.

A noter toutefois que le lien subsistant entre IRSIA et ALTERIA au niveau des statuts est le fait que l'Intercommunale prenne en charge les dettes éventuelles de l'ASBL. Il est dès lors important de préciser qu'au terme de l'exercice 2020, l'ASBL ALTERIA dégage un bénéfice de 144.656,48€ qui, conformément aux dispositions légales, viendra augmenter le poste « Bénéfice reporté » au passif du bilan de l'ASBL. Le bénéfice reporté de l'ASBL s'élève dès lors à 1.199.467,39 € au bilan de l'exercice 2020, ce qui éloigne un peu plus encore que les années précédentes le risque pour l'Intercommunale de devoir prendre en charge une perte éventuelle de l'ASBL.

## **2. SUCCURSALES**

L'IRSIA ne possède pas de succursales au sens légal du terme mais est implantée aux endroits suivants :

- Pour les services administratifs :
  - o 41, place de Pâturages à 7340 Colfontaine
  
- Pour le secteur Accueil des Jeunes Enfants :
  - o "Les Enfants d'Abord" - Rue du Parc - 7080 La Bouverie
  - o "La Bambinière" - Rue Ed. Anseele - 7390 Quaregnon
  - o "La Bambinade" - Onzième Rue - 7330 St-Ghislain
  - o "L'Amphi des Enfants" - Rue Grande Campagne - 7301 Hornu
  - o "Les Canailoux" - Rue de Bavay 15 - 7380 Quiévrain.
  - o Ainsi que 15 accueillantes conventionnées agréées par l'ONE

### 3. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

L'exercice 2020 de l'IRSIA se clôture par un résultat comptable égal à **0 €**.

Conformément aux statuts de l'Intercommunale, les communes associées versent à l'Intercommunale une cotisation annuelle basée sur le budget qui est présenté à - et approuvé par - l'Assemblée générale, la cotisation de chacune des communes étant déterminée au prorata du nombre d'habitants de chacune d'entre elles. En fin d'exercice, après clôture comptable, les cotisations sont ajustées vers le haut ou vers le bas en fonction des coûts de fonctionnement réels de l'intercommunale.

Au terme de l'exercice 2020, le coût net d'exploitation de l'IRSIA se chiffre à **1.102.187,74 €**, alors que les cotisations versées anticipativement pour 2020 par les associés s'élèvent à **1.124.806,68 €**. Le solde non-utilisé des cotisations communales d'un montant de **22.618,94€** sera ristourné aux communes associées, sous condition que les communes aient versé la totalité de leur cotisation annuelle, tel que prévu dans les statuts.

On trouvera ci-dessous l'évolution des coûts de l'IRSIA depuis 2011, par secteur d'activité :

		COTISATIONS COMMUNALES	AJUSTEMENT COTISATIONS COMMUNALES	COÛT COMMUNAL NET
2011	COMPTE	1.318.889,64 €	223.064,09 €	<b>1.095.825,55 €</b>
2012	COMPTE	1.318.889,64 €	162.042,32 €	<b>1.156.847,32 €</b>
2013	COMPTE	1.341.856,69 €	281.525,44 €	<b>1.060.331,25 €</b>
2014	COMPTE	1.223.266,08 €	353.231,78 €	<b>870.034,30 €</b>
2015	COMPTE	998.128,07 €	<b>-283.984,59 €</b>	<b>1.282.112,66 €</b>
2016	COMPTE	1.044.551,54 €	3.622,86 €	<b>1.040.928,68 €</b>
2017	RESULTAT D'EXPLOITATION	982.732,92 €	8.355,58 €	<b>974.377,34 €</b>
	INDEMNITE P&V		1.127.685,35 €	
2018	COMPTE	1.211.884,92€	204.870,70 €	<b>1.007.014,22 €</b>
2019	COMPTE	1.250.994,48€	220.930,79 €	<b>1.030.063,69 €</b>
2020	COMPTE	1.124.806,68€	22.618,94 €	<b>1.102.187,74 €</b>

## **A.- COMMENTAIRES SUR LES ELEMENTS D'ACTIF**

<b>ACTIF</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Immobilisations corporelles	725.311,71€	721.186,61€	602.209,75€
Immobilisations financières	62,00€	62,00€	62,00€
Stocks	2.800,06€	512,18€	1.854,74€
Créances à un an au plus	689.243,66€	509.825,70€	482.491,70€
Placements de trésorerie	931.969,67€	2.500.607,97€	2.501.108,27€
Valeurs disponibles	1.792.684,43€	462.305,33€	413.292,75€
Comptes de régularisation			5.460,00€
<b>Total ACTIF</b>	<b>4.142.071,53€</b>	<b>4.194.499,79€</b>	<b>4.006.479,21€</b>

### **1.- Immobilisations corporelles**

Pendant l'exercice écoulé, les immobilisations corporelles ont subi une diminution de 118.976,86€.

Cette variation s'explique d'une part, par l'évolution linéaire des amortissements (-67.963,77€) et d'autre part, le transfert d'une partie des immobilisations corporelles en cours vers les provisions pour risques et charges pour un montant de 51.013,09€. Ce dernier montant correspond à la facturation de l'état d'avancement des travaux de la crèche de Colfontaine.

Le montant des investissements effectués en 2020 s'élève à 30.810,13€. Les principaux investissements étant la fourniture et la pose de nouveaux châssis à la crèche de La Bouverie ainsi que la pose d'un nouveau revêtement de sol pour cette même crèche.

### **2.- immobilisations financières**

Les immobilisations financières s'élèvent à 62€ et sont identiques à l'année dernière.

### **3.- Stocks**

Le stock de la petite enfance s'élève à 1.854,74€, celui-ci est composé uniquement de deux articles (recharge Sanganic et gel douche) dont l'achat en grande quantité nous permet d'obtenir des réductions de prix importantes.

### **4.- Créances à un an au plus**

Les créances à un an au plus d'un montant de 482.491,70€ sont représentées par les créances commerciales pour un montant de 16.197,13€ et les autres créances pour un montant de 466.294,57€.

La diminution de 27.334€ entre 2020 et 2019 s'explique :

D'une part, par la diminution des créances commerciales de 65.554,34€. En effet, au 31/12/2020, certaines communes associées n'avaient pas encore payé la totalité de la cotisation communale 2020, Nous n'avons donc pas remboursé le solde non utilisé de la cotisation communale 2019 à ces communes en question.

D'autre part, les autres créances à un an au plus ont augmenté de 38.220,34 €. Cette rubrique est composée de subsides relatifs aux rémunérations du personnel, le montant de ce poste varie en fonction de la date de paiement de ceux-ci.

### **5.-Placements de trésorerie**

Notre placement de trésorerie s'élève au 31/12/2020 à 2.501.108,27€, il est pratiquement identique à l'année dernière.

## **6.- Valeurs disponibles**

Les valeurs disponibles s'élèvent à 413.292,75€ et ont diminué de 49.012,58€.

## **7.- Comptes de régularisation**

Ce poste s'élève à 5.460,00€ et correspond exclusivement au subside reçu dans le cadre de l'opération Ureba relatif aux placements de nouveaux châssis à la crèche de La Bouverie.

## **B.- COMMENTAIRES SUR LES ELEMENTS DU PASSIF**

<b>PASSIF</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Apport	876.811,00€	876.811,00€	876.811,00€
Réserves	42.489,58€	42.489,58€	42.489,58€
Subsides en capital	137.983,67€	124.808,07€	116.546,47€
Provisions pour risques et charges	98.341,39€	353.248,01€	432.488,53€
Dettes à plus d'un an	427.205,43€	401.698,75€	375.142,22€
Dettes à un an au plus	2.434.421,54€	2.382.715,61€	2.151.513,35€
Comptes de régularisation	124.818,92€	12.728,77€	11.488,06€
<b>Total PASSIF</b>	<b>4.142.071,53€</b>	<b>4.194.499,79€</b>	<b>4.006.479,21€</b>

### **1.- Apport**

Pendant l'exercice, les apports n'ont pas fluctué.

### **2.- Réserves**

Par rapport à l'exercice précédent, les réserves n'ont pas fluctué.

### **3.- Subside en capital**

Les subsides en capital s'élèvent à 116.546,47€ et ont enregistré une variation négative de 8.261,60€. Le montant de ce poste correspond aux montants des subsides reçus diminués des amortissements pratiqués annuellement au même rythme que les biens auxquels ils se rapportent. Ces subsides concernent la crèche de la Bouverie et la crèche d'Hornu.

### **4.- Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges ont augmenté de 79.240,52€ par rapport à l'année dernière. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation de la provision pour la démolition de notre bâtiment situé Rue Voltaire à Colfontaine pour un montant 72.061,55€. Nous avons déjà provisionné un montant de 113.135,00€ l'année dernière, il s'agit ici d'un ajustement de cette provision.

### **5.- Dettes à plus d'un an**

Les dettes à plus d'un an ont diminué de 26.556,53€ ; cette diminution correspond au reclassement de la dette long terme vers la dette à un an au plus.

### **6.- Dettes à un an au plus**

Le montant total de cette rubrique s'élève à 2.151.513,35€ et se ventile de la façon suivante :

- Dettes à plus d'un an échéant dans l'année relatives à l'emprunt de la crèche de Quiévrain : 26.556,53€
- Dettes commerciales : 46.240,81€

- Dettes fiscales, salariales et sociales : 285.229,29€
- Autres dettes : 1.793.486,72€
  - o Avances forfaitaires provenant des parents : 67.190,74€
  - o Résultat de l'année 2020 : 22.618,94€
  - o Résultat exceptionnel de l'année 2017 : 1.127.685,35 €
  - o Inasti à verser : 7.131,14€
  - o Subside maribel social à rembourser : 486.058,91€
  - o Provision pour le coût des frais commun du bâtiment de la crèche d'Hornu : 28.000€
  - o Divers : 54.801,64€

### **7.-Comptes de régularisation**

Les comptes de régularisation du passif s'élèvent à 11.488,06€ et sont composés d'intérêts de l'emprunt de la crèche de Quiévrain pour un montant de 10.103,66€ et de charges diverses pour un montant de 1.384,40 €.

## C.- COMMENTAIRES SUR LES RESULTATS

Tout comme les années précédentes, force est de constater que l'essentiel des charges est constitué des rémunérations (soit 85% du total des charges hors charges exceptionnelles), tandis que les recettes (hors produits exceptionnels) sont principalement constituées des autres produits d'exploitation (principalement les subsides) pour 84%, et du chiffre d'affaires (participation des parents) pour 16%.

Nous observons qu'en 2020, les subsides couvrent 74% de la masse salariale (prorata relativement identique en 2019). Le solde de la masse salariale est dès lors à prendre en charge par l'Intercommunale, sur fonds propres.

### I). Résultat de l'exercice

Classe	2018	2019	2020
Achats de fourniture	77.884,92 €	82.516,49 €	52.498,02 €
Services et biens divers	318.729,18 €	298.345,19 €	238.714,18€
Rémunération	3.193.261,91 €	3.263.011,24€	3.342.086,83€
Amort./Réduction de valeur/Provisions.	197.358,77 €	187.268,70€	234.862,93€
Autres charges d'exploitation	64.021,75 €	47.953,53€	26.558,58€
Charges financières	23.641,02 €	22.314,32€	21.306,05€
Charges exceptionnelles	39.731,25 €	269.173,41 €	208.333,19€
Impôts sur le résultat	- €		
Bénéfice de l'exercice	- €		
Chiffres d'affaires	620.814,41 €	608.453,24€	461.121,64€
Autres produits d'exploitation	2.221.936,45 €	2.513.586,30€	2.471.472,52€
Produits financiers	30.926,76 €	18.479,65€	14.221,90€
Produits exceptionnels	33.936,96 €		75.355,98€
Régularisation d'impôts	- €		
<b>Total général</b>	<b>1.007.014,22 €</b>	<b>1.030.063,69€</b>	<b>1.102.187,74€</b>

#### a. Ventes et prestations

##### a.I. CHIFFRE D'AFFAIRES

La ventilation du chiffre d'affaires s'établit comme suit, en comparaison avec les exercices précédents :

Articles Budgétaires	2018	2019	2020	
	En €	En €	En €	En %
Facturation service crèches	423.974,16€	406.562,06€	301.775,29€	66%
Facturation service accueillantes	58.040,25€	92.891,18€	88.149,35€	19%
Facturation service bureau	138.800€	109.000€	71.200€	15%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>620.814,41€</b>	<b>608.453,24€</b>	<b>461.121,64€</b>	<b>100%</b>

85% du chiffre d'affaires de l'IRSIA est réalisé par le secteur de la petite enfance (soit 389.924,64€). Ce chiffre d'affaires est en diminution de 109.528,60€ (22%) par rapport à l'année dernière. La raison principale étant la pandémie de covid 19 actuelle qui a fait chuter nos taux d'occupation, il est toutefois important de préciser que cette chute du chiffre d'affaires est totalement compensée par une hausse des subsides et une diminution de la rétrocession ONE sur ceux-ci.

### Facturation service crèches (-104.786,77€)

Le chiffre d'affaires des crèches est en baisse, notamment suite à une diminution du taux d'occupation « global » de 21 % par rapport à l'année dernière.

	Taux d'occupation (présences réelles)		
	2019	2020	Variation
St Ghislain	80%	59%	-21%
Quaregnon	86%	62%	-24%
La Bouverie	75%	51%	-24%
Hornu	78%	58%	-20%
Quiévrain	69%	52%	-17%
<b>Moyenne</b>	<b>77%</b>	<b>56%</b>	<b>-21%</b>

### Facturation service accueillantes (-4.741.83€ = -5%)

Le chiffre d'affaires du service accueillantes a également diminué mais de manière beaucoup plus modérée.

	Présences réelles (journée+ demi-journée)		
	2019	2020	Variation
1 trimestre	2298	2879	+25%
2 trimestre	2534	1355	-46%
3 trimestre	1906	2168	+14%
4 trimestre	2780	2445	-12%
<b>Total</b>	<b>9518</b>	<b>8847</b>	<b>-7%</b>

### Facturation service bureaux, majoritairement personnel ALTERIA (-37.800€)

La facturation des services bureau continue à poursuivre sa tendance à la baisse (- 34,67% de 2019 à 2020). En effet, le chiffre d'affaires généré par la facturation des services bureau étant directement proportionnel au coût salarial des agents de l'IRSIA effectuant de manière structurelle des prestations pour le compte de l'ASBL, sa diminution, déjà amorcée les années précédentes, continue à suivre la même tendance pour la même principale raison : les départs naturels d'agents, remplacés ou pas, directement dans l'ASBL et plus dans l'IRSIA. Nous poursuivons ainsi, selon les opportunités, la politique de transfert à terme vers l'ASBL de l'intégralité des coûts de l'ETA. En effet, puisque l'ASBL dégage un bénéfice qui ne peut pas être distribué, cette politique permet progressivement de ne plus mettre à charge des communes associées les coûts d'exploitation résiduels de l'ETA. A noter qu'il s'agit bien entendu ici d'un chiffre d'affaires « interne », puisqu'il apparaîtra en charge dans les comptes de l'ASBL.



## a.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Articles Budgétaires	2018	2019	2020	
	En €	En €	En €	En %
Subsides ONE	1.621.310,14€	1.892.147,26€	1.852.206,54€	75%
Subside APE	494.113,27€	507.907,78€	504.937,68€	20%
Loyer	32.628,88€	32.628,88€	44.628,88€	2%
Subside AVIQ	30.529,29€	31.502,93€	22.600,01€	<1%
Subside pacte /fonction publique	5.032,00€	22.861,49€	3.430,68€	<1%
Subside PTP	12.926,65€	13.831,15€	2.480,00€	<1%
Autres	25.396,22€	12.706,81€	41.188,73€	2%
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>2.221.936,45€</b>	<b>2.513.586,30€</b>	<b>2.471.472,52€</b>	<b>100%</b>

Les subsides ONE représentent 75% des autres produits d'exploitation.

Ceux-ci ont diminué de 39.940,72€ et ont subi les évolutions suivantes :

- *Un subside exceptionnel perçu en 2019 qui n'a pas été reconduit en 2020 (-27.120€)*  
Ce subside faisait suite à notre participation au portail ONE pour lequel nous avons introduit l'ensemble des données de l'IRSIA avant le 31/12/2018
- En 2019, nous avons reçu un subside one exceptionnel (non récurrent) afin de nous adapter à la réforme one (-67.800€)
- *Régularisation subside 2018 vs 2019(-30.033,48€)*  
Il s'agit de la différence entre la régularisation des subside 2018 et 2019.
- *Indemnité compensatoire « crèches + accueillantes » suite au Covid-19 (+45.835.48€)*  
Conformément aux décisions successives du Gouvernement de la Communauté française, l'ONE nous a versé pour la période de 16 mars au 15 mai 2020, une indemnité compensatoire, en regard des contrats d'accueil.
- *Provision d'un subside supplémentaire « accueillantes » suite au Covid-19 (+25.747,68€)*  
Conformément aux décisions du Gouvernement de la Communauté française, nous avons versé aux accueillantes conventionnées l'intégralité de leurs indemnités d'accueil en assimilant les absences des enfants durant la période du 16/03/2020 au 15/05/2020 à des présences effectives en application du contrat d'accueil. Ces indemnités sont totalement subventionnées
- Indemnisation en compensation de la diminution des présences d'enfants chez les accueillantes pour la période du 18/05/2020 au 31/12/2020 (+3.492€)
- Adaptation des participations financières parentales Covid 19 en raison de justifications financières, sanitaires ou organisationnelles (+17.593,24€)
- Intervention de la cellule de veille Covid 19 suites aux différentes fermetures (5) dans nos crèches pour raisons sanitaires (+9.348,00€)

Les subsides APE sont stable par rapport à l'année dernière.

Le subside pacte/fonction publique a diminué de 19.430,81€ : Il s'agit d'un subside que l'on reçoit en fonction principalement de l'augmentation de personnel nommé d'une année à l'autre. Il y a un décalage dans le temps avec le subside, il s'agit ici de la comparaison avec l'année 2017-2018.

La dernière ligne du tableau « Autres », est composée des indemnités d'assurance, récupération de frais de contentieux, non remboursement d'avance forfaitaire, avantage en nature téléphone...

Ce poste est en augmentation de 28.481,92€ ; cette augmentation provient principalement de l'adaptation de la provision concernant les frais commun de la crèche d'Hornu de 26.426,33€ passant de 54.426,33€ en 2019 à 28.000€ en 2020.

### a.3 PRODUITS D'EXPLOITATION NON RECURRENENTS (PRODUITS EXCEPTIONNELS)

Articles Budgétaires	2018	2019	2020	
	En €	En €	En €	En %
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>33.936,96€</b>	<b>0€</b>	<b>75.355,98€</b>	<b>100%</b>

Il s'agit ici de l'utilisation de la provision effectuée en 2019 pour le licenciement d'un agent suite à la réorganisation du service administratif.

Ce montant est contre balancé par la prise en charge dans le poste « Rémunération » du montant du préavis non presté.

### b. Coûts des ventes et des prestations

#### b.1. ACHATS

Articles Budgétaires	2018	2019	2020	
	En €	En €	En €	En %
Alimentation	62.306,08€	60.438,16€	46.302,08€	88%
Frais de puériculture	11.562,16€	15.513,43€	2.603,61€	5%
Autres	4.016,68€	6.564,90€	3.592,33€	7%
<b>Achats de marchandises</b>	<b>77.884,92€</b>	<b>82.516,49€</b>	<b>52.498,02</b>	<b>100%</b>

Ces achats ne concernent presque exclusivement que la partie opérationnelle de nos activités.

Ceux-ci ont diminué de 30.018,47€ (-36%). Cette diminution s'explique par le faible taux de présence des enfants depuis le 16/03/2020 suite à la pandémie de coronavirus

On retrouve dans cette rubrique, principalement les achats alimentaires pour la préparation des repas (= 88% du total des achats), mais aussi les achats d'équipement et de matériel pédagogique, ainsi que les frais de pharmacie et de produits d'entretien pour les crèches.

Afin de contrôler les coûts, nous veillons à rationaliser nos achats, et à uniformiser les commandes effectuées pour l'ensemble de nos structures (e.a. menus identiques avec commandes en concordance). Toutes celles-ci sont vérifiées et validées par l'administration avant d'être passées.

Aussi, un budget « équipement et matériel pédagogique » est alloué à chaque structure (équitablement en fonction de son nombre de lits) ; il est à noter que les responsables de crèche les respectent scrupuleusement et l'utilisent en fonction de leurs besoins réels. Ces dernières ont d'ailleurs fait des efforts financiers en veillant à ne pas dépenser en regard du manque à gagner au niveau du chiffre d'affaires occasionné par la crise sanitaire.

#### b.2. SERVICES & BIENS DIVERS

Le détail se présente comme suit :

Articles Budgétaires	2018	2019	2020	
	En €	En €	En €	En %
Energie	63.766,62€	70.758,79€	56.509,99€	24%
Administrateurs	39.238,85€	39.781,84€	34.904,96€	15%
Entretien bâtiments et équipements	46.134,85€	33.523,04€	26.165,39€	11%
Assurances	16.906,52€	16.556,90€	15.937,03€	7%
Frais postaux-téléphone	17.222,84€	13.842,78€	14.760,59€	6%
Informatique	9.619,02€	11.361,20€	14.148,89€	6%
Secrétariat social	15.574,52€	15.469,17€	14.142,87€	6%
Location véhicule/entretien/ carburant	10.715,18€	11.215,05€	11.813,52€	5%

Frais d'admin/fourniture de bureau	12.163,41€	16.262,05€	8.332,68€	3%
Honoraire expert/contentieux	21.325,82€	13.990,66€	6.934,27€	3%
Produits d'entretien	9.385,53	8.251,70€	6.820,50€	3%
Immondices	8.114,96€	7.744,70€	7.713,86€	3%
Honoraire réviseur	10.285,00€	7.260,00€	7.260,00€	3%
Honoraire médecin	4.704,29€	5.347,71€	2.598,06€	1%
Frais de réception	2.620,71€	6.784,12€	1.658,75€	1%
Publicité	822,80	2.837,45€	679,48€	<1%
Frais de formation	6.100,05€	3.691,71€	543,50€	<1%
Autres dépenses	24.028,21€	13.666,32€	7.789,84€	3%
<b>Achats et Biens &amp; Services</b>	<b>318.729,18€</b>	<b>298.345,19€</b>	<b>238.714,18€</b>	<b>100%</b>

De manière générale, nous pouvons constater que les biens et services sont en diminution de 59.631,01€ par rapport à l'année dernière (-20%)

Les variations les plus importantes concernent les postes suivants :

- Diminution du coût de nos dépenses énergétiques de 20% : -14.248,80€  
*Cette diminution est la combinaison de plusieurs facteurs dont la baisse du prix du mazout de chauffage de 40% en 2020, la fermeture de plusieurs milieux d'accueil pour raison sanitaire ainsi que la date à laquelle on achète le mazout.*  
*Exemple :*  
*Si je commande 4000€ de mazout le 10 décembre, je ne les ai pas consommé au 31 décembre, mais ils sont pris en charge en 2019*
- Diminution du nombre de réunion du conseil d'administration et du bureau exécutif : -4.876,88€
- Diminution de frais liés aux petites interventions d'entretien : - 7.357,65€
- Augmentation des frais liés à l'informatique de 2.787,69€ suite principalement à l'achat de cartouche numérique pour le logiciel comptable (+605€) et l'adaptation de la période de facturation de la location du logiciel 3P (+1.587,97)
- Diminution des frais d'administration de 7.929,37€ : en 2019, nous avons fait appel à la société Deloitte afin de nous assister dans la mise en conformité avec le RGPD. (-4600€) et nous avons été exonéré de la cotisation AFSCA en 2020 (-875,50€)
- Diminution des honoraires d'expert/contentieux de 7.056,39€ : En 2019, nous avons fait appel à un notaire afin d'effectuer des modifications statutaires (-2.000€), l'AMO ne nous a facturé aucune prestation en 2020, suite à l'arrêt du chantier du Pont d'Arcole (-2.126,88€) et nous avons fait expertiser plusieurs de nos bâtiments (-1.978,35€)
- Diminution des honoraires de médecin de 2.749,65€ : Etonnamment, suite à la pandémie covid 19, les médecins de nos structures étaient beaucoup moins présents que l'année dernière.
- Diminution des frais de réception de 5.125,37€ : En 2019, nous avons organisé la fête du personnel et des familles du 21/09/2019.
- Diminution des frais de formation de 3.148,21€ : Suite à la pandémie, nous n'avons pas prévu de formation d'équipe en 2020 contrairement à l'année 2019.
- Autres dépenses (-5.876,48€) : La situation sanitaire ne le permettant pas, les chèques cadeaux n'ont pas été commandés en fin d'année afin d'être distribué lors de la réception de présentation des vœux de nouvel an (-3.119,85€)

### b.3. REMUNERATIONS

Le montant total de la masse salariale en 2020 est en augmentation par rapport à 2019 (+2,42%).

La répartition se présente comme suit :

Articles Budgétaires	2018	2019	2020	
	En €	En €	En €	En %
Personnel des crèches	2.406.216,36€	2.386.836,88€	2.379.526,75€	71%
Service administratif	587.578,22€	580.343,41€	635.522,94€	19%
Le service d'accueillantes	199.467,33€	295.830,95€	327.037,14€	10%
<b>Salaires et rémunérations</b>	<b>3.193.261,91€</b>	<b>3.263.011,24€</b>	<b>3.342.086,83€</b>	<b>100%</b>

#### Personnel des crèches (-7.310,13 €)

Il n'y a pas de fluctuation notable, juste une bonne gestion des ressources, des remplacements, des engagements en fonction des besoins.

A noter que suite à la pandémie et l'absence de nombreux enfants, nous avons pris la décision de ne pas renouveler les contrats qui prenaient fin durant cette période, ce qui explique une légère diminution de la masse salariale malgré une indexation des salaires de 2% appliquée en avril 2020.

#### Service administratif (+55.179,53€)

Cette augmentation est due principalement au paiement de l'indemnité de préavis payée lors du licenciement d'un agent suite à la réorganisation du service administratif. L'agent concerné avait travaillé une petite partie de l'année en 2019.

A noter qu'une provision de 75.355,98€ avait été comptabilisée dans les comptes 2019, le montant du préavis pris en charge s'annule complètement avec l'utilisation de cette provision (cf. a.3).

#### Le service d'accueillantes (+31.206,19€)

Conformément aux décisions du Gouvernement de la Communauté française, nous avons versé aux accueillantes conventionnées l'intégralité de leurs indemnités d'accueil en assimilant les absences des enfants, durant la période du 16/03/2020 au 15/05/2020, à des présences effectives en application du contrat d'accueil. Cette mesure a eu comme conséquence le paiement d'un salaire plus élevé pour chaque accueillante durant toute la période de la pandémie. En effet, le contrat d'accueil est respecté en tout temps, mais habituellement, il arrive toujours que les parents prennent des congés ou que leurs enfants tombent malades, ce qui fait diminuer le salaire de l'accueillante même si celui-ci est compensé par une intervention de l'ONEM.

Il est à noter que la masse salariale de ce service est totalement couverte par le subsidé ONE ad hoc et le chiffre d'affaires.

#### b.4. AMORTISSEMENTS, REDUCTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Articles Budgétaires	2018	2019	2020	
	En €	En €	En €	En %
Cotisation de responsabilisation	108.823,24€	100.028,89€	156.679,08€	67%
Dotations aux amortissements	89.533,56€	82.578,73€	82.393,90€	35%
Autres	-998,03€	4.661,08€	-4.210,05€	-2%
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>197.358,77€</b>	<b>187.268,70€</b>	<b>234.862,93€</b>	<b>100%</b>

La cotisation de responsabilisation a augmenté de 56.650,19€ suite à l'augmentation de la charge de pension mais également suite à la majoration de celle-ci afin de compenser les réductions accordées aux administrations provinciales et locales qui ont instauré pour leur personnel contractuel un deuxième pilier remplissant les conditions de la loi du 30 mars 2018. (+35.000€ pour l'année 2019 et 2020)

*Il est également important de souligner que, si la tendance des départs anticipés en retraite dès la nomination se poursuit, il n'y aurait plus de personnel nommé en 2023 ; ce qui aurait comme conséquence pour l'Intercommunale d'être entièrement responsabilisée, c'est-à-dire qu'elle supporterait 100% de ses charges de pension. Concrètement, la cotisation de responsabilisation de 2023 atteindrait alors plus de 500.000€.*

Les dotations aux amortissements sont stables par rapport à l'année dernière.

#### b.5. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation diminuent de 45% (21.394,95€), passant de 47.953,53 € en 2019 à 26.558,58 € en 2020.

Articles Budgétaires	2018	2019	2020	
	En €	En €	En €	En %
Rétrocession ONE	50.568,47€	39.486,02€	18.180€	68%
Cotisation INASTI	8.247,54€	7.894,02€	7.131,14€	27%
Autres	5.205,74€	573,49€	1.247,44€	5%
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>64.021,75€</b>	<b>47.953,53€</b>	<b>26.558,58€</b>	<b>100%</b>

C'est principalement la rétrocession ONE qui a fortement diminué, et ce de 54% (-21.306,02€).

*NB : Pour rappel, La rétrocession est une cotisation à charge des crèches qui est déduite des subventions trimestrielles lorsque le taux moyen de participation financière des parents dépasse un montant fixé par l'ONE. Cette charge est donc indépendante de notre gestion journalière interne puisque la contribution financière des parents est fonction des revenus financiers de ceux-ci.*

Cependant, conformément aux décisions du Gouvernement de la Communauté française, les absences des enfants durant la période du 16/03/2020 au 15/05/2020 sont à assimiler à des présences avec une participation financière nulle. Cette assimilation influence considérablement les montants de rétrocession de sorte à compenser, complémentarément aux indemnités financières, la diminution importante des recettes en matière de PFP.

## b.6 CHARGES D'EXPLOITATION NON RECURRENTES (CHARGES EXCEPTIONNELLES)

Articles Budgétaires	2018	2019	2020	
	En €	En €	En €	En %
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>39.731,25€</b>	<b>269.173,41€</b>	<b>208.333,19€</b>	<b>100%</b>

En 2020, cette charge correspond aux provisions suivantes :

- Provision supplémentaire concernant la démolition de notre bâtiment situé Rue Voltaire à Colfontaine pour un montant de 72.061,55€
- Provision supplémentaire de 136.271,64€ dans le cadre de la clôture du chantier situé Rue du Pont d'Arcole concernant la transformation d'un bâtiment en crèche

### c. Produits financiers

Articles Budgétaires	2018	2019	2020	
	En €	En €	En €	En %
Subsides en capital	13.175,60€	13.175,60€	13.721,60	96%
Intérêt compte dépôt	17.751,12€	5.098,69€	500,30€	4%
Autres	0,04€	205,36€	0€	0%
<b>Produits financiers</b>	<b>30.926,76€</b>	<b>18.479,65€</b>	<b>14.221,90€</b>	<b>100%</b>

Les produits financiers ont diminué de 4.257,75€ par rapport à l'année 2019.

Cette diminution est expliquée par la diminution des intérêts sur notre compte dépôt car la fin de notre contrat Belfius Invest 3+ est arrivé à échéance le 13/04/2019. Ce placement de 750.000€ nous avait encore rapporté des intérêts en 2019 alors que ce n'est plus le cas cette année.

### d. Charges financières

Articles Budgétaires	2018	2019	2020	
	En €	En €	En €	En %
Intérêts d'emprunt	23.400,42€	22.044,52€	20.848,87€	98%
Frais bancaires	240,60€	269,80€	457,18€	2%
<b>Charges financières</b>	<b>23.641,02€</b>	<b>22.314,32€</b>	<b>21.306,05€</b>	<b>100%</b>

Les charges financières restent relativement stables. Elles s'élèvent en 2020 à 21.306,05€ dont 98% concernent le financement de la crèche de Quiévrain.

## 2). Marchés publics

Voir la liste des marchés 2020 en annexe.

## 4. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Pas d'application pour les activités développées par l'IRSIA.

## **5. BILAN SOCIAL**

Au cours de l'exercice 2020, le nombre moyen d'agents employés par l'IRSIA s'élevait à 84,6 ETP (contre 86,4 en 2019), dont 78,3 ETP de sexe féminin. Cette diminution ne signifie pas que nous ayons employé moins de personnel, elle témoigne surtout d'un nombre plus faible de remplacements étant donné la crise sanitaire et une période de lockdown durant laquelle nous n'avons pas renouvelé les contrats à durée déterminée. Le nombre d'ETP occupés à la clôture de l'exercice (86,4 ETP) est légèrement plus élevé que celui de l'année 2019 (85,5 ETP) et s'explique par l'engagement d'une puéricultrice supplémentaire (en CDD) à la crèche d'Hornu suite à l'obtention d'un nouveau subside.

Par rapport au nombre total d'agents occupés à la clôture de l'exercice, 48,87% des agents exerçaient à temps plein, et 51,33% des agents prestaient à temps partiel. Concernant ce nombre élevé – et majoritaire - de travailleurs à temps partiel, précisons que :

- Plus de la moitié, soit 58,62%, travaillent à temps partiel par choix (temps partiel volontaire ou interruption de carrière),
- 15,52% sont en mi-temps médical,
- 12,07% effectue des remplacements de titulaires à temps partiel,
- 8,62% sont des travailleurs à temps plein avec plusieurs contrats,
- 5,17% sont occupés chez un autre employeur.

Aussi, à chaque remplacement d'agent à temps partiel, un 2<sup>ème</sup> agent à temps partiel vient s'ajouter au payroll. A noter que nous veillons, un maximum et dans la mesure du possible, à augmenter le temps de travail des agents qui le souhaitent dès qu'une opportunité se présente.

Au 31/12/2020, 113 travailleurs étaient sous contrat de travail (pour 114 à la clôture de 2019), dont 20 sous contrat de remplacement contre 25 en 2019. En 2020, nous avons conclu 1 CDI à temps plein en faveur d'une personne déjà engagée au sein de l'IRSIA et 5 agents ont vu leur contrat de remplacement ou à durée déterminée commué en CDI. La répartition en termes de pourcentages de types de contrats par rapport au total de l'occupation est la suivante : 79,65% de CDI, 2,65% de CDD et 17,70% de contrats de remplacement. A titre de comparaison, en 2019, nous avons 76,32% de CDI, 1,75% de CDD et 21,93% de contrats de remplacement. Cette augmentation du nombre de CDI s'explique par le fait que les postes des agents qui nous avaient quitté en 2019 et qui avaient été remplacés par des agents en CDD le temps de procéder au recrutement ont été attribués en 2020.

Toujours au 31/12/2020, 93 de ces travailleurs étaient sous statut 'employé', tandis que 20 étaient des 'ouvriers'. A titre de comparaison, en 2019, nous avons 94 employés pour 20 ouvriers. Il est à noter que les contrats ouvriers ne concernent que les aide-cuisinières, techniciennes de surface des crèches et un agent de maintenance mi-temps.

En cours d'exercice, nous avons enregistré 40 entrées (pour 26,3 ETP) dont 1 en CDI, 7 en CDD et 32 en contrats de remplacement. Pendant la même période, 41 travailleurs (26,7 ETP) ont connu une fin de contrat ; dont 5 fins de CDI (2 départs en pension, un licenciement, un transfert vers Alteria et une rupture de commun accord en vue d'un autre contrat plus avantageux), 6 fins de CDD et 30 fins de contrat de remplacement.

A noter que sur ces 40 fins de contrat, seules deux sont dues à des licenciements dont une pour mettre fin à un contrat de remplacement.

En 2020, comme en 2019, nous n'avons pas occupé de personnel intérimaire.

Les solutions de remplacement apportées en raison de l'absentéisme sont donc exclusivement des contrats de remplacements : 32 contrats de remplacement conclus en 2020 (contre 55 en 2019).

En 2020, un agent statutaire et un agent contractuel ont été admis à la retraite. En 2019, cela avait été le cas pour deux agents statutaires.

## FORMATION

En 2020, seuls deux agents de sexe féminin ont bénéficié de formations (66 agents de sexe féminin et 4 agents de sexe masculin en 2019).

Cette très forte diminution s'explique, encore une fois, par la situation sanitaire qui ne nous a pas permis d'organiser de formations.

## FERMETURES POUR GREVES

En 2020, nous n'avons pas comptabilisé de fermeture pour grève, ce qui représente 4 journées de fermeture de moins qu'en 2019.

## **6. EVENEMENTS POST-CLOTURE**

A ce jour, il n'existe aucun événement post-clôture connu et significatif pouvant avoir un impact sur les comptes annuels de l'intercommunale.

## **7. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR DES CONSEQUENCES SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE**

### **7.1 Crèche à Colfontaine**

On se souviendra que la crèche située à Wasmes avait été détruite dans un incendie, et les enfants transférés au sein de la crèche de Hornu dont la capacité totale a été portée à 60 lits suite à un accord intervenu avec l'ONE en 2014.

En mars 2015, nous avons été informés simultanément :

- De l'accord de l'ONE de subventionner une nouvelle crèche IRSIA de 28 lits, située à Colfontaine ;
- De l'attribution par la Région Wallonne, dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert, d'une enveloppe de financement de 827.075 € pour la restauration du bâtiment mis à disposition et l'aménagement de cette crèche. Cette somme correspond au plafond autorisé en fonction du nombre de places ouvertes.

En 2016, pour les importants travaux à réaliser sur le bâtiment mis à notre disposition (bail emphytéotique d'une durée de 33 ans, avec redevance annuelle de 1€, nous avons conclu une « convention de collaboration horizontale » avec l'Intercommunale IDEA, et nous avons attribué le marché de travaux, sur base de décision du CA en date du 03/07/18, à la société Hullbridge Associated.

En avril 2019, le chantier de travaux a dû être arrêté pour une faute administrative dans la gestion du dossier sanctionnée par la tutelle. Les travaux déjà effectués n'ont pas été subventionnés, mais un nouveau chantier a été réattribué sur base de la même enveloppe.

En avril 2020, au moment de conclure le nouveau chantier sur le site du Pont d'Arcole, l'administration et le Bureau Exécutif se sont interrogés sur la pertinence de ce projet en l'état actuel des choses. En septembre 2020, une redirection de projet a été approuvée par le CA, avec accords en amont, de l'ONE et de la Région Wallonne, quant à l'agrément de la crèche (pour 28 places) et au subside infrastructures ad hoc. Il s'agit d'un projet de plus grande envergure, englobant la crèche mais également un nouveau siège administratif, sur le site de la rue Voltaire (anciennement Formios).

### **7.2 Le taux d'occupation des crèches**

Le chiffre d'affaires est évidemment en grande partie fonction du taux de remplissage de nos crèches, autrement appelé « taux d'occupation », mais est également dépendant des revenus financiers des parents, puisque leur participation financière est calculée en fonction de ceux-ci.



Depuis le 01/01/2020, le calcul du taux d'occupation se fait sur base des journées prévues dans le contrat d'accueil (journées d'accueil effectives + absences imprévues justifiées ou non justifiées) : ce taux est celui qui est communiqué à l'ONE et pris en compte pour le calcul des subventions ONE. Ce taux est le commun dénominateur entre toutes les crèches subventionnées par l'ONE. Il permet de comparer les crèches entre elles, puisqu'elles utilisent toutes la même formule de pondération imposée par l'ONE en fonction de la plage d'ouverture de la crèche. Le subside ONE est acquis à 100% si ce taux est égal ou supérieur à 80%. Ce calcul se fait par l'ONE trimestriellement, en prenant en compte pour chaque trimestre la moyenne des 5 derniers trimestres, le 3<sup>ème</sup> trimestre de chaque année civile étant ignoré (étant le trimestre des vacances estivales avec taux d'occupation forcément réduit). L'ONE admet en effet qu'il n'est pas possible de remplir une crèche tous les jours de l'année, en raison de différents impératifs familiaux. Si ce taux n'atteint pas 80%, l'ONE applique une réduction proportionnelle de la subvention.

Le tableau ci-dessous affiche les taux d'occupation calculés sur base du contrat d'accueil depuis le 01/01/2020 :

	1tr2020	2tr2020	3tr2020	4tr2020
<b>ST GHISLAIN</b>	110,15%	105,49%	97,12%	92,44%
<b>QUAREGNON</b>	103,31%	110,25%	104,80%	98,92%
<b>LA BOUVERIE</b>	100,09%	97,65%	73,11%	77,64%
<b>HORNU</b>	93,47%	92,17%	84,29%	92,00%
<b>QUIEVRAIN</b>	85,40%	86,85%	72,85%	87,56%

Ce tableau témoigne donc que l'IRSIA respecte toutes les conditions de subsidiation, pour l'ensemble de ses crèches en 2020...

### 7.3 Note sur l'absentéisme pour maladie

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'absence global	11,44%	10,76%	15,60%	12,43%	23,96%	10,35%	11,84%	16,32%	13,73%
Taux d'absence de courte durée	4,07%	3,67%	4,78%	5,51%	3,56%	4,33%	4,93%	4,96%	5,06%
Taux d'absence de longue durée	6,97%	6,44%	9,14%	4,91%	19,99%	5,53%	6,30%	10,76%	8,23%

On constate, en 2020, une baisse du taux d'absence de longue durée parmi les agents occupés au sein des crèches de l'Intercommunale. Celle-ci entraîne une baisse comparable du taux d'absence global et s'explique, principalement, par le fait que certains agents étant passés sous statut d'invalide (absence de plus d'un an), ils sortent de nos statistiques.

Le taux d'absence de courte durée est en légère hausse par rapport à l'année dernière. Celle-ci s'explique, exclusivement, par la pandémie. En effet, plusieurs agents ont contracté le Covid mais d'autre part, certains ont été placés en incapacité de travail par leur médecin parce que considérés à risque. Afin d'influencer ce taux d'absence, nous œuvrons, depuis 2016, un maximum au bien-être de nos agents, principalement en veillant à respecter les normes d'encadrement suffisantes en tout temps, en répondant aux besoins matériels et ergonomiques nécessaires, ainsi qu'aux aménagements d'espaces et de temps de travail « soulageant » le travail quotidien de notre personnel. Nous tenons à souligner d'ailleurs que sans la pandémie, ce taux aurait été en diminution.

A titre d'information, l'étude publiée annuellement par le Medex sur l'absentéisme chez les fonctionnaires fédéraux met en avant, cette année encore, que les plus hauts taux d'absentéisme se retrouvent chez les agents de sexe féminin de niveau D, soit la grande majorité de nos agents, et qu'il augmente avec l'âge et les réductions de temps de travail.

Taux 2020 d'absentéisme moyen de **courte durée** par crèche (par ordre décroissant) :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Quaregnon	3,74%	1,61%	2,50%	4,39%	1,89%	4,18%	6,65%	6,26%	7,45%
Quiévrain	4,87%	3,11%	7,20%	3,86%	3,95%	4,56%	3,97%	4,58%	6,47%
Saint-Ghislain	5,62%	4,25%	4,08%	6,00%	2,67%	5,90%	6,68%	5,85%	5,97%
Volantes	6,00%	4,41%	6,29%	3,09%	3,47%	4,38%	4,40%	4,61%	5,95%
Hornu	2,67%	4,24%	5,53%	3,87%	5,07%	3,30%	4,63%	5,59%	3,29%
La Bouverie	3,73%	4,05%	5,22%	10,26%	2,46%	4,57%	3,15%	1,65%	3,17%

Etant donné la pandémie à laquelle nous avons fait/faisons face, il semble difficile de tirer quelque conclusion que ce soit de ce tableau. En effet, même si ce classement reflète bien la manière dont nos structures ont été frappées par le Covid, il ne nous permet pas d'aller plus loin dans l'analyse.

## **8. RISQUES ET INCERTITUDES**

### **8.1. Le nouveau projet de la Crèche de Colfontaine**

En avril 2019, nous avons été contraints de résilier le marché de travaux sur le site du Pont d'Arcole.

En septembre 2020, nous avons donné une nouvelle direction à ce projet sur le site de la rue Voltaire, incluant, en plus de la crèche, un nouveau siège administratif.

Ce nouveau site, dont l'IRSIA est propriétaire (à l'instar de l'emphytéose du bâtiment sur le site du Pont d'Arcole), doit avant toute chose subir une démolition complète avant de pouvoir lancer le projet de construction.

### **8.2 La petite enfance**

Le résultat de notre secteur est fondamentalement structurel et lié notamment à la volonté des associés d'offrir à la population d'une région économiquement défavorisée un service d'accueil de qualité, à un tarif qui tienne compte de la capacité financière des parents.

La gestion de ce secteur connaît quatre axes majeurs d'attention et d'action sur le terrain :

- l'optimisation du taux d'occupation des crèches ;
- la lutte contre l'absentéisme de courte durée ;
- la rigueur du processus de facturation et le suivi des paiements ;
- et, bien entendu, la qualité de l'accueil.

### **8.3 Les nominations et conséquences sur le coût des pensions.**

Conformément aux dispositions du PACTE POUR UNE FONCTION PUBLIQUE LOCALE ET PROVINCIALE SOLIDE ET SOLIDAIRE auquel l'Intercommunale a adhéré, l'IRSIA a entamé en 2011 le processus de « nomination » d'agents contractuels.

On sait aujourd'hui que ce processus n'est pas sans conséquences financières pour l'IRSIA. En effet, en ce qui concerne les nominations, la charge sociale imputée à l'employeur en ORPSS passe de 28,86% - (agent contractuel) à (pour les agents nommés) 49,47%. Pour les agents APE, cette charge sociale passe de 5,73% à 49,47%.

En outre, ces nominations en fin de carrière ne sont pas sans conséquences financières sur la charge des pensions : outre la cotisation de pension, il est mis à notre charge, par l'ONSS, une cotisation de responsabilisation, qui, pour rappel, correspond à un pourcentage de la différence entre les cotisations

de pension payées par l'Intercommunale et le coût direct des pensions payé aux bénéficiaires par le Service Fédéral des Pensions, ce pourcentage appelé coefficient de responsabilisation s'élève en 2020 à 50% mais va évoluer progressivement chaque année pour atteindre 79% en 2025.

Depuis 2019, nous devons également supporter une majoration de cotisation de responsabilisation de 8,09% afin de compenser les réductions accordées aux administrations provinciales et locales qui ont instauré pour leur personnel contractuel un deuxième pilier remplissant les conditions de la loi du 30 mars 2018.

Sur l'exercice 2020, nous avons établi une provision estimée à 139.500 € relative à cette cotisation de responsabilisation. En 2019, le coût réel de cette cotisation s'est élevé à 115.978,98 €.

Au cours de l'exercice 2020, il n'y a pas eu de nomination.

Notons que le protocole d'accord avec les organisations syndicales relatif aux conditions à remplir pour la nomination est échu depuis le 31 décembre 2015.

Une réflexion en profondeur est en cours en vue de poser un choix politique quant au processus à poursuivre sur le long terme.

## **9. INSTRUMENTS FINANCIERS**

L'intercommunale n'a recours à aucun instrument financier.

## **10. CONFLITS D'INTERETS**

A ce jour, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre la société et des tiers.

## **11. APPLICATION DES REGLES D'EVALUATION DANS UNE PERSPECTIVE DE CONTINUITE**

Suite aux résultats enregistrés pour les exercices 2018, 2019 et 2020, ces règles ne s'appliquent pas à notre Intercommunale.

Colfontaine, le 02/04/2021

**Mathieu Messin**  
Président